

mieux étudié le médicament, mais ont également mieux compris et interprété la pathogénie des maladies.

La communication de M. Benedikt, de Vienne, au sujet de la *strychnine comme antispasmodique* est une confirmation de ce que nous venons de dire. Nous citons textuellement :

L'idée d'employer la strychnine comme médicament anticonvulsif m'est venue à propos d'un cas de chorée dans lequel tous les autres moyens de traitement avaient échoué. Il s'agissait d'une fillette de 12 ans atteinte de chorée mimique de la face (la bouche exécutait des mouvements convulsifs de préhension, comme dans l'acte de happer) et de chorée vulgaire des membres.

Me rappelant les expériences thérapeutiques de Trousseau avec les préparations de strychnine dans la chorée, expériences que j'avais répétées et confirmées dans le temps, je fis prendre à ma malade trois à cinq pilules contenant chacune 0 gr. 033 milligrammes de sous-nitrate de strychnine. La guérison fut rapide.

Depuis lors, j'ai employé la strychnine avec succès dans plusieurs cas de chorée et de troubles professionnels de la coordination à forme spasmodique. Dans la paralysie agitante, le traitement combiné par la suspension et par la strychnine m'a donné des résultats supérieurs à ceux obtenus par la suspension seule.

Je n'ai pas encore fait d'essai thérapeutique avec la strychnine dans les contractures et dans l'épilepsie.

Le fait que la strychnine, substance convulsivante, guérit les convulsions, peut paraître étrange au premier abord; mais en réfléchissant bien, on voit qu'au fond il n'a rien de paradoxal. En effet, on a tort de croire que le spasme est toujours le résultat d'une irritation positive des centres nerveux et de leurs fibres, qu'il est l'antithèse complète de la paralysie. En réalité, le spasme, comme la paralysie, sont souvent dus tous les deux à un trouble de nutrition des cellules et des fibres nerveuses, à leur aplasie et leur atrophie. Il n'y a donc rien d'étonnant que, dans ces conditions, la strychnine puisse guérir les convulsions, tout en étant elle-même une substance qui provoque les convulsions à l'état physiologique.

Au point de vue de l'effet antispasmodique, il y a analogie entre la strychnine et l'aimant dont l'action est habituellement calmante, mais qui, dans certains cas, produit des accès convulsifs, et ces accès provoqués amènent la guérison des accès convulsifs spontanés.

ÉPIGRAMME DE CIVIALE

De Civiale au cimetière
Où la mort vient de l'envoyer,
La tombe n'aura pas de pierre.
Il sortirait pour la broyer.

PAJOT.